



ADRA
63



Revalorisation au 1^{er} janvier 2025 Rattrapage des pertes subies depuis 2017 Pas d'économie sur le dos des retraité·e·s

Le gouvernement a décidé de ne pas revaloriser au 1^{er} janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il reporte cette revalorisation au 1^{er} juillet 2025, sans aucune garantie qu'elle aura lieu tant les pressions se multiplient pour geler complètement les pensions de base en 2025. Rappelons que la revalorisation de début d'année 2024 porte sur l'année 2023.

Nos 10 organisations s'insurgent contre cette mesure qui va, une nouvelle fois aggraver le pouvoir d'achat des retraités qui n'auront aucune revalorisation pendant 18 mois.

Rappelons en effet que depuis janvier 2017, les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %. De plus, les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018.

Cette mesure est d'autant plus injuste que dans le même temps le gouvernement, dans le cadre de la préparation du PLFSS 2025, envisage plusieurs mesures visant à remettre en cause l'accès aux soins, en particulier des plus fragiles et des plus âgés : remise en cause de la prise en charge des ALD, augmentation des franchises, augmentation du « ticket modérateur », augmentation des cotisations des complémentaires santé, particulièrement élevées pour les retraité·es.

Ces menaces sont d'autant plus inacceptables que ce même gouvernement tergiverse pour augmenter l'imposition des profits des grandes entreprises comme celle des plus grosses fortunes. Il se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécu et profitent pour l'essentiel aux actionnaires. Ainsi, la part des 500 plus grosses fortunes est passée de 28 % du PIB en 2018 à 42 % en 2023.

Aussi, nos 10 organisations exigent du gouvernement qu'il annule cette mesure et qu'il revalorise les pensions au 1^{er} janvier 2025 à hauteur de l'inflation dans un premier temps et qu'il ouvre des négociations pour le rattrapage des pertes subies.

**Signez massivement la pétition !
Manifestez le 3 décembre !**

Non au recul de l'indexation des retraites de base au 1^{er} juillet 2025.

Indexation a minima sur l'inflation au 1^{er} janvier 2025.

Rattrapage des pertes subies depuis 2017.

Pas de pension en-dessous du SMIC.

Revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen.

Aujourd'hui les retraité.es sont en colère !

Les retraité.es ne sont ni des privilégié.es, ni des égoïstes, ni des assisté.es à la charge de la société. Nos retraites, fruit de nos cotisations sociales, sont un droit acquis. La pension n'est ni une prestation sociale, ni une allocation sociale ajustable selon les arbitrages budgétaires. Les pensions sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Comme tout citoyen, les retraité.es contribuent ainsi par l'impôt au fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales. L'augmentation (prévue en juillet) réservée aux plus petites retraites est une remise en cause du droit à la retraite et une violation du Code de la Sécurité Sociale. Pour les fonctionnaires, c'est une atteinte au Code des pensions civiles et militaires.

L'acharnement contre les retraité.es

Les mesures envisagées sont irrecevables face à la réalité que vivent les retraité.es depuis plusieurs années. Rappelons que 10 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, 59 % ont une retraite inférieure à 1940 € par mois (chiffres DRESS 2024) et même en tenant compte qu'il y a plus de retraité.es qui ne paient pas de loyer, le niveau de vie des retraités est désormais inférieur de 2,6 points à celui des actifs (rapport du COR 2024). Ce ne sont donc pas les retraité.es qui bénéficient de l'augmentation des richesses du pays (en progression de 80 milliards selon la Cour des comptes).

Le droit de vivre dignement

Après la revalorisation de 2 % du Smic au 1er novembre, ce sont 60 % des retraité.es qui vont avoir une pension inférieure au Smic. Le niveau médian se situe autour de 1760 € par mois.

Rappelons que 31 % des retraité.es perçoivent moins de 1000€ par mois, dont 74 % sont des femmes. N'ayant pas les moyens de se soigner, 700 000 retraité.es n'ont pas de mutuelle ou de complémentaire santé et 1,6 millions de retraité.es ne se soignent plus ou peu.

Les 17 millions de retraité.es réclament le droit de se nourrir correctement, de se soigner et de vivre dignement.

Refus des oppositions, des divisions

Dans les discours politiques, régulièrement on oppose les actifs (salarié.es qui produisent) aux inactifs (retraité.es qui pourtant sont les actifs et actives d'hier). Aujourd'hui c'est la recherche de la division au sein même des retraité.es qui est orchestrée avec la mise en place d'un tri arbitraire entre « petites retraites » et « retraites aisées » pour attribuer l'indexation sur l'inflation de 1,8% au 1er janvier 2025.

Fervent.es défenseur.es du système de retraite fondé sur la solidarité intergénérationnelle, les retraité.es resteront solidaires entre eux pour agir et porter ensemble leurs revendications et combattre toute mesure injuste et inacceptable.

**Aujourd'hui, les retraité.es ont toutes les raisons d'agir
en signant massivement la pétition**

<https://chng.it/6zJ8pdyWPM>

et en participant au

Rassemblement à Clermont-Ferrand

le 3 décembre 2024 à 10h30

Place de Jaude

Demande d'une audience à la Préfecture en tout début de matinée.